L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 JUILLET 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEBER.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Dix pastes par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.— Les architectes et personnes tenant magasins de modes, ou les Banques, Compagnies d'assurances et autres corporations publiques, $30; les agens pour navires, la mode et boiteux à louer, ou les maisons de commerce faisant la commission, $20. Les abonnements se paient à moitié aux avances.

Le privilège des annonces aux avis est limité à un carré chaque fois, et ne doit pas paraître plus souvent qu'une fois par semaine.

LES ANNONCES qui ne paraîtront que pour un temps déterminé seront payées d'avance; autrement elles paraîtront jusqu'à ce qu'elles soient ordonnées à être discontinuées.

LES ANNONCES qui ne paraîtront que pour un temps déterminé seront payées d'avance; autrement elles paraîtront jusqu'à ce qu'elles soient ordonnées à être discontinuées.

LES ANNONCES de caractère douteux ou immoral ne seront pas admises dans ce journal, à quelque prix que ce soit.

LES ANNONCES de caractère douteux ou immoral ne seront pas admises dans ce journal, à quelque prix que ce soit.

Les annonces d'une nature peu ordinaire ou extraordinaire pourront être insérées à 1 dollar la première insertion et 50 cents chaque insertion subséquente.

Les annonces d'une nature peu ordinaire ou extraordinaire pourront être insérées à 1 dollar la première insertion et 50 cents chaque insertion subséquente.

Leonard Sturtevant & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET EXPEDITEURS,
RESIDENT EN GROS,
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN,
Saindoux, Chandelles, Tuiles, Blanc de Plomb, Peinture noire &c.
No. 12, rue de la Vieille-Levée,
6 juin—3 an Nouvelle-Orléans

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 15, rue de Chartres—Nlle Orléans.
Font particulièrement des ventes de Marchandises neuves, par colis et par petits lots.

Ils feront des avances libérales sur Marchandises dont les ventes seront ordonnées. 30juin—3m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS DE VENTE,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
6 sept.

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, de Produits Chimiques et d'Huiles, de Médicamens spéciaux, d'articles pour les confiseurs, les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure *Condé* et *St. Philippe*—*Nlle. Orléans.*
30 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront généralement exécutés avec célérité. 2 juin—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew,
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans
10 août

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOSHUA HAROD, FRANCIS D DARLING, G FOSTER
HAROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
Agens de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans, No 61, rue de la Commune,
19 juin Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, *rue de Chartres, près celle Conti.*
4 juin

J. F. BERCIER, FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co
Grocers et marchands en général, No. 46 Vieille Levée
Ont constamment en assortement de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., aux plus bas prix. 30 oct

Nouvelle Orléans
F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane,
SUCRE, CAFE,
TABAC, OUVRE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET EMPOTEUR DE PRODUITS DU PAYS.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.
AGENCE du Sucre Raffiné Boston. Sucre en pain, en barreaux et en poudre. Sucre raffiné, ayant droit au drawback, constamment en magasin et en vente par
8 juin—1an NORD ROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU GAZ—Nlle Orléans.
TOUTES les personnes qui auront à faire des réclamations à faire contre la Compagnie de l'Eclairage au Gaz et de la Pompe de la Nlle Orléans, sont priées de les présenter, accompagnées de leurs pièces et effets de la Compagnie, sont transférés au bureau de la Compagnie, Arcade rue Bourbon, entre celles de la Compagnie d'Eclairage au Gaz et de Bourse de la Nouvelle-Orléans, depuis le 1 mars dernier, vu que la liquidation des affaires de la Compagnie s'opère au bureau de cette Compagnie, rue de la Commune.
11 juin—3m JAMES H. CALDWELL, Président.

BUREAU D'AGENCE GENERALE.
Le soussigné a établi dans la ville de St. Landry, Opélousas, un bureau d'agence pour la collection de billets, dettes, &c. &c. et tous autres objets qui lui seront confiés, et chargera également de vendre à des prix qui lui paraîtront convenables, les terres, maisons, esclaves, marchandises, et autres propriétés qui lui seront confiées par les personnes résidant dans les autres parties de l'Etat ou ailleurs. Il espère, par son attention à remplir les devoirs de sa profession, obtenir une part de la patronage public.
Opélousas, 1er février 1845. 1 février—1an

Leonard Sturtevant & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET EXPEDITEURS,
RESIDENT EN GROS,
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN,
Saindoux, Chandelles, Tuiles, Blanc de Plomb, Peinture noire &c.
No. 12, rue de la Vieille-Levée,
6 juin—3 an Nouvelle-Orléans

DORSEY, VINCENT & Co.
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 15, rue de Chartres—Nlle Orléans.
Font particulièrement des ventes de Marchandises neuves, par colis et par petits lots.

Ils feront des avances libérales sur Marchandises dont les ventes seront ordonnées. 30juin—3m

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS DE VENTE,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
Rue du Canal, No. 81. N. Orléans.
6 sept.

P. CUSACHS, Pharmacien,
Magasin en gros de Drogues, de Produits Chimiques et d'Huiles, de Médicamens spéciaux, d'articles pour les confiseurs, les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure *Condé* et *St. Philippe*—*Nlle. Orléans.*
30 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
Les ordres de la campagne seront généralement exécutés avec célérité. 2 juin—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew,
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans
10 août

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOSHUA HAROD, FRANCIS D DARLING, G FOSTER
HAROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
Agens de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans, No 61, rue de la Commune,
19 juin Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, *rue de Chartres, près celle Conti.*
4 juin

J. F. BERCIER, FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co
Grocers et marchands en général, No. 46 Vieille Levée
Ont constamment en assortement de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., aux plus bas prix. 30 oct

Nouvelle Orléans
F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane,
SUCRE, CAFE,
TABAC, OUVRE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET EMPOTEUR DE PRODUITS DU PAYS.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.
AGENCE du Sucre Raffiné Boston. Sucre en pain, en barreaux et en poudre. Sucre raffiné, ayant droit au drawback, constamment en magasin et en vente par
8 juin—1an NORD ROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU GAZ—Nlle Orléans.
TOUTES les personnes qui auront à faire des réclamations à faire contre la Compagnie de l'Eclairage au Gaz et de la Pompe de la Nlle. Orléans, sont priées de les présenter, accompagnées de leurs pièces et effets de la Compagnie, sont transférés au bureau de la Compagnie, Arcade rue Bourbon, entre celles de la Compagnie d'Eclairage au Gaz et de Bourse de la Nouvelle-Orléans, depuis le 1 mars dernier, vu que la liquidation des affaires de la Compagnie s'opère au bureau de cette Compagnie, rue de la Commune.
11 juin—3m JAMES H. CALDWELL, Président.

BUREAU D'AGENCE GENERALE.
Le soussigné a établi dans la ville de St. Landry, Opélousas, un bureau d'agence pour la collection de billets, dettes, &c. &c. et tous autres objets qui lui seront confiés, et chargera également de vendre à des prix qui lui paraîtront convenables, les terres, maisons, esclaves, marchandises, et autres propriétés qui lui seront confiées par les personnes résidant dans les autres parties de l'Etat ou ailleurs. Il espère, par son attention à remplir les devoirs de sa profession, obtenir une part de la patronage public.
Opélousas, 1er février 1845. 1 février—1an

CHANGEMENT DE DOMICILE.
M. BERCIER, ci-devant rue Bourbon, entre Conti et St. Louis, a transféré son bureau et dépôt de Journaux de la rue St. Louis, N. 7, à son nouveau domicile, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, N. 3 et demi, en face, par la porte à côté de celle sur laquelle sont écrits ces mots: Bureau de Journaux, où il continuera de recevoir les ordres et souscriptions, comme ci-devant, aux mêmes conditions. Les personnes qui désirent des exemplaires du Journal des Enfans le trouveront chez lui.
7 juin—1an

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 43.
Directeurs:
Wm. W. Montgomery, W. G. Gaujard, President.
J. F. Decoux, J. S. Le Sieur,
A. Gordon, Edw. Black,
J. C. Harrison, W. G. Gaujard.
CHS. SEIGLER, Secrétaire.
On assure à toute valeur de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable, et aux conditions justes, les risques sont faits avec promptitude et libéralité.
17 mars

Bureau de la compagnie d'assurances sur la Maison de Charité,
Nlle Orléans, 1 juin 1845.
UNE assemblée des Actionnaires de cette compagnie aura lieu ce mercredi à la maison de charité, à 4 heures du soir, pour l'élection des directeurs, et pour transiger les affaires qui seront soumises à cette assemblée.
Résolu, Que l'expérience ayant démontré que les Compagnies d'Assurances, organisées et conduites sur le principe d'actions transférables, ne sont pas celles qui offrent le plus de sûreté aux personnes qui désirent assurer leurs propriétés contre les risques de la mer, des incendies qui éclatent à terre, et que les directeurs et actionnaires de cette belle institution qui sont conduites en conformité avec le principe d'Association, ne sont, en conséquence, plus capables d'expédier et de répondre aux affaires de la Compagnie d'Assurances sur la Maison de Charité de l'Ouest et l'Océan.
Résolu, Que les directeurs de la Compagnie devront faire rapport à la prochaine assemblée générale pour soumettre prochain, et après cette époque maintenir que les comptes de la Compagnie soient réglés aussi dans tous les cas plus que possible tous les trois mois, et publiés chaque fois.
Une assemblée des Actionnaires sera convoquée pour décider quelle sera la meilleure méthode et la plus économique pour liquider tout ou partie des affaires de la compagnie.
J. N. WOOD, Chairman.
DAVID HADDEN, Sec.-retaire.
Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre l'incendie.
Nouvelle-Orléans, les juillet 1845.
CETTE compagnie donne les vrais de chers les affaires, a été autorisée par son acte de charte les affaires, a été autorisée par son acte de charte les affaires, a été autorisée par son acte de charte